

# PROJET DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES

## « SSA 2020 »



### DE QUOI S'AGIT-IL ?

**Le service de santé des armées a pour mission première le soutien santé opérationnel des forces. Cette mission s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant jusqu'à la reprise de service du personnel blessé ou malade, et au-delà, sa réinsertion professionnelle et sociale.**

Si le service de santé des armées remplit efficacement sa mission, il est sous tension et les évolutions des mondes de la santé et de la défense lui imposent de changer de modèle.

Centré sur l'opérationnel, ce modèle est conforme aux ambitions stratégiques de la France, particulièrement en ce qui concerne la capacité des armées à entrer en premier sur un théâtre d'opérations et à s'adapter à la multiplicité des formes d'engagements auxquelles elles peuvent être confrontées. Le projet repose sur cinq principes majeurs :

- la concentration sur la mission, associée à la densification des moyens, avec un recentrage des activités ;
- l'ouverture au service public de santé, nécessaire à la performance technique et à l'efficacité économique du Service ;
- les coopérations internationales, respectant trois principes : complémentarité, réciprocité, culture commune ;
- la promotion du Service dans le champ interministériel, reposant sur des collaborations renforcées, sans concurrence ni mobilisation de nouvelles compétences, tout en restant centré sur le cœur du métier du SSA ;
- la simplification visant à réformer la gouvernance, simplifier les organisations, alléger les échelons de commandement.



## QUELS SONT LES BÉNÉFICES ATTENDUS ?

Il est attendu de ce projet une amélioration de la performance technique et de la performance économique du Service.

La relation de confiance entre les armées et le service de santé, prestataire exclusif du soutien médical des forces en opérations, repose sur une performance technique de haute qualité. Il s'agit d'un facteur d'attractivité pour le personnel soignant et pour les patients. C'est enfin une condition nécessaire pour que les établissements du service soient visibles et reconnus par leurs partenaires de l'offre de soins publique, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle légitime la reconnaissance du Service à l'international.

Pour le SSA, la performance économique est un enjeu majeur visant à l'optimisation du coût de possession pour la défense. Elle permet de maintenir les investissements nécessaires à des prestations de qualité. Elle doit se décliner dans ses deux dimensions principales d'efficacité (aptitude à délivrer des résultats conformes aux objectifs fixés) et d'efficience (aptitude à délivrer des résultats au moindre coût).



## QUELS SONT LES GRANDS AXES DU PROJET ?

Le Service fera porter son effort principalement sur les axes d'intervention suivants.

En matière opérationnelle, la chaîne santé réaffirmera sa capacité de *command and control* essentielle à la conduite du soutien santé. Le Service rénovera son dispositif santé de veille opérationnelle, fera porter son effort sur les unités médicales opérationnelles de *roles 1* et *2* et accroîtra la contribution de sa réserve opérationnelle. En matière de préparation opérationnelle, il maintiendra un équilibre entre la logique de milieu et l'accentuation du caractère interarmées. De même, il se préparera à soutenir médicalement des petits détachements et des détachements isolés pour répondre aux impératifs de soutien des forces spéciales. L'aide médicale aux populations est réaffirmée

car elle tient une place particulière dans les actions civilo-militaires. Enfin, un effort particulier sera fait pour évoluer en coalition, notamment européenne et otanienne.

Acteur interministériel, le SSA redéfinira les moyens à détenir dans le domaine NRBC et favorisera leur utilisation à l'échelle nationale. De même, il accentuera ses collaborations avec les ministères participant à la gestion des crises. Ses capacités ou ses compétences à détenir à des fins de résilience seront précisées et leur emploi en réponse à une crise sera encadré.

La médecine des forces verra ses centres médicaux des armées prendre une dimension régionale en les ouvrant sur les territoires de

santé. Dans cette évolution, le maintien de la proximité des forces constitue une dimension essentielle. Concentrés sur leurs missions opérationnelles, ces centres donneront la priorité à la pratique des soins, de médecine générale et d'urgence. Ils deviendront ainsi le véritable pivot du parcours de santé du militaire et prendront une place privilégiée dans la filière d'expertise. La recherche et l'enseignement seront favorisés en leur sein. Les contraintes majeures pesant sur les centres médicaux des armées en termes d'équipement, d'infrastructure et de systèmes d'information et de communication devront être levées.

La médecine hospitalière adaptera son offre de soins de manière à mieux répondre à la mission opérationnelle et à s'insérer justement dans son

territoire de santé. Les activités cibles seront définies et le concept de *role 4* sera décliné en *role 4* initial et *role 4* secondaire. L'intégration des collaborations dans la stratégie des établissements en les ouvrant au service public hospitalier leur permettra d'optimiser leur performance. Le nouveau modèle hospitalier sera construit autour de trois concepts complémentaires : les plateformes hospitalières, les hôpitaux hors plateformes et les insertions dans le tissu hospitalier civil.

En matière de ravitaillement sanitaire, le Service deviendra un acteur interministériel et renforcera sa place en milieu international, ce qui lui permettra de valoriser ses savoir-faire.

La recherche biomédicale de défense, tout en



restant concentrée sur sa mission au profit des forces, doit s'inscrire dans la stratégie nationale de recherche, en se décloisonnant en interne comme en externe pour une meilleure coordination des travaux et un rapprochement des acteurs. Elle verra se mettre en place une nouvelle gouvernance et sera ouverte en interministériel et à l'international.

La formation centrera son dispositif sur le volet opérationnel et l'adaptera aux évolutions des métiers de la santé. Les collaborations pédagogiques avec le service public de santé seront intensifiées et l'ingénierie de formation sera ouverte à d'autres ministères afin d'en améliorer l'efficacité.

L'ensemble des fonctions « support » s'alignera sur les exigences opérationnelles en accordant une importance majeure à la transversalité et à la démarche de performance. L'inscription dans le double environnement défense et santé fera l'objet d'une attention particulière dans le domaine des systèmes d'information pour tenir compte à la fois des exigences de

l'environnement défense (cyberdéfense) et des impératifs d'ouverture aux systèmes d'information en santé (hôpital numérique, dossier médical personnel). L'infrastructure demeurera un point de vigilance qui passera par un état des lieux des établissements, prenant notamment en compte leur évolution. Enfin, les investissements techniques devront être priorités et le pilotage optimisé.

Plusieurs grands principes doivent guider l'évolution de la gouvernance : la simplification des circuits de décision, car elle garantit la réactivité ; la délégation car elle favorise l'adaptabilité au contexte local ; l'implication des acteurs de terrain, car elle facilite l'appropriation des réformes ; le décloisonnement et la transversalité des organisations, car ils conditionnent la cohérence globale des activités ; la responsabilisation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures décidées, car elle est une forme majeure de valorisation.

L'ensemble devra gagner en cohérence par la simplification.



## COMMENT SERA CONDUIT CE PROJET ?

La conduite de ce projet reposera sur le respect de l'identité du Service en s'appuyant sur ses valeurs, sans perdre de vue sa raison d'être qui est le soutien des forces en général et la mise en œuvre d'une chaîne santé opérationnelle en particulier.

Elle demande d'impliquer dès maintenant l'ensemble du personnel afin que ce projet devienne le sien.

Un projet d'une telle ampleur doit se réaliser progressivement, sans précipitation, dans une approche globale visant le meilleur équilibre des différentes composantes du Service, en respectant le personnel qui s'y investit au quotidien.

L'état-major des armées et les armées seront étroitement associés à la mise en œuvre de ce projet dans les années à venir. Il en sera de même des acteurs de la santé publique et des autres ministères.

Enfin, la conduite de ce changement se fera en toute transparence grâce à une communication précise et porteuse de sens, tant pour le personnel du SSA que pour les armées, la communauté de défense et le service public de santé qui doivent avoir une vision claire de ce que sera le SSA à l'horizon 2020.

